

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</p> <p>Séance du mercredi 20 janvier 2016</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 14 janvier 2016, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mercredi 20 janvier 2016 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 14</p> <p>En exercice : 14</p> <p>Présents : 11</p> <p>Votants : 14</p> <p>Délibération n°D_2016_01_20_08</p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Christophe Albert, M. Alain Cartier, M. Aurélien Chainé, Mme Maryline Derouet, M. Fabrice Excoffier, Mme Sandrine Jallin, M. Julien Verdier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Fabrice Bonnard à Monsieur Christophe Albert, M. Jean-Luc Barthod à M. Patrick Falcoz, M. Philippe Marguerie à Mme Sandrine Jallin</p> <p>Absent excusé : /</p> <p>Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.</p> <p>Mme Raphaëlle Cons est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Budget principal 2015 – Exercice 2015 – Décision modificative n°3

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget 2015 de la commune,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°3 suivante du budget principal de l'exercice 2015 :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Article 023 – Virement section investissement	+ 83 256.27 €
Article 6554 – Contribution organismes de regroupement	- 1 296.00 €
Article 73925 – Fonds péréqu. interco. et commun.	+ 1 296.00 €
Total dépenses de fonctionnement	+ 83 256.27 €

Recettes de fonctionnement

Article 722/042 – Immobilisations corporelles	+ 83 256.27 €
Total recettes de fonctionnement	+ 83 256.27 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement

Article 2151/040 – Réseaux de voirie	+ 83 256.27 €
Total dépenses d'investissement	+ 83 256.27 €

Recettes d'investissement

Article 021 – Virement de la section de fonctionnement	+ 83 256.27 €
Total recettes d'investissement	+ 83 256.27 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative n°3 du budget principal de l'exercice 2015 proposée par Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 25/01/2016
Reçu en préfecture le 25/01/2016
ID : 074-217400860-20160120-D_2016_01_20_08-DE

Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa télétransmission le : 25 janvier 2016
Et de la publication le : 25 janvier 2016

Extrait conforme au registre des délibérations.
Fait à Contamine Sarzin, le 25 janvier 2016
Le Maire,
Alain CHAMOSSET



Chamosset



Chamosset